

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le jeudi 07 octobre 2021 à 11H00, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Daniel Arteau, conseiller
Jean Leclerc, conseiller

Absences

Diane Pinet, conseillère
Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance Vincent Rolland, directeur général et greffier par intérim et Isabelle Lapointe, trésorière.

OUVERTURE

Le maire, Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
3. Résolutions
 - 3.1. Autorisation MELCC – Travaux du réseau d'assainissement
 - 3.2. Subvention Association Nautique – Médailles
 - 3.3. Autorisation de dépense – Travaux PSREE
 - 3.4. Autorisation de paiement – Boilard, Renaud Notaires Inc.
 - 3.5. Autorisation de paiement – Travaux additionnels chapelle
 - 3.6. Autorisation d'emprunt temporaire
 - 3.7. Virements de crédits du Grand-Livre
 - 3.8. Demandes de permis – Règlements relatifs au PIIA
4. Deuxième période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
5. Clôture de la séance
6. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents incluant le maire,

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

Par la résolution No 21-10-325

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question



3. RÉSOLUTIONS

3.1 DEMANDE D'AUTORISATION / MELCC POUR LES TRAVAUX DE RÉALISATION D'UN RÉSEAU POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE LAC-SERGENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aller de l'avant dans le projet de réseau pour l'assainissement des eaux usées du secteur des Mélézes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé par résolution 20-02-045, le contrat HM-2020-002 pour le contrat de confection des plans et devis relatif à l'installation d'un système de collecte et de traitement des eaux usées dans le secteur des Mélézes à l'entreprise Stantec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit demander une autorisation au MELCC pour les travaux de réalisation d'un réseau pour l'assainissement des eaux usées de la Ville de Lac-Sergent;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **21-10-326**

QUE la Ville de Lac-Sergent :

- Autorise Stantec à soumettre la demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;
- S'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- S'engage à respecter les exigences de rejet ou de débordement;
- S'engage à mettre en œuvre le programme de suivi;
- S'engage à aviser le MELCC dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- S'engage à transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAEU;
- S'engage à transmettre le nouveau chapitre 2 du Cahier des exigences de la station de traitement des eaux usées;
- S'engage à conclure un contrat d'entretien avec une firme compétente en la matière ou à former un opérateur qualifié ou à embaucher un opérateur qualifié;
- S'engage à utiliser et à entretenir ses installations traitement des eaux usées conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;
- S'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de traitement des eaux usées et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service;
- S'engage à effectuer l'évaluation de la capacité du poste de pompage (étalonnage) après la mise en service des ouvrages et de retourner la fiche révisée au MELCC.

ET QUE la municipalité effectue un paiement de 699 dollars plus taxes applicables au nom du ministre des Finances et de l'Économie du Québec pour l'analyse de sa demande par le MELCC.

3.2 SUBVENTION ASSOCIATION NAUTIQUE / MÉDAILLES

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **21-10-327**

QUE la Ville accepte de verser la somme de 7 200 dollars plus taxes applicables en subvention, incluant 1 500 dollars pour le paiement des médailles dans le cadre des régates 2021, à l'association nautique du Lac-Sergent;

ET QUE les fonds proviennent des subventions organisme loisir récréatif à inscrire au poste budgétaire 02 70190 951.



3.3 AUTORISATION DE DÉPENSE / TRAVAUX DU PSREE

CONSIDÉRANT l'octroi de subvention dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT le plan soumis par CIMA+ pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessitent l'achat de matériel, de la main d'œuvre et des services d'entreprises spécialisées;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire,

Par la résolution **21-10-328**

QUE les contrats suivants soient octroyés :

- Pax Excavation : 40 000 dollars plus taxes applicables
- Pont-Rouge Asphalte : 40 000 dollars plus taxes applicables
- Le Forestier Bédard : 20 000 dollars plus taxes applicables
- MCB Construction : 15 000 dollars plus taxes applicables
- Coop Novago : 4 200 dollars plus taxes applicables
- BMR Paulin Moisan : 100 dollars plus taxes applicables
- Équipements Paquet : 63.10 dollars plus taxes applicables

ET QUE les fonds proviennent de l'Entretien des chemins et trottoirs 02 32000 521.

3.4 AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE DES ACTES DE VENTE POUR TAXES IMPAYÉES TENUE LE 07 JUIN 2019

ATTENDU la vente pour taxes impayées tenue le 07 juin 2019;

ATTENDU l'absence de retrait et le paiement des taxes dans chacun des dossiers depuis l'adjudication, et ce, conformément aux articles 524 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU qu'un acte de vente peut maintenant être consenti par la Ville de Lac-Sergent pour chacun des immeubles vendus;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire,

Par la résolution **21-10-329**

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les actes de vente pour les immeubles acquis au nom de la Ville de Lac-Sergent lors de cette vente,

ET QUE Me Mario Boilard, notaire, soit mandaté pour préparer ledit acte de vente pour un montant de 826.28 dollars plus taxes, en provenance des fonds 02 19000 412.

3.5 AUTORISATION DE DÉPENSE / TRAVAUX ADDITIONNELS DU CLOCHER

ATTENDU QUE des travaux additionnels sont nécessaires pour la restauration du clocher de la chapelle;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **31-10-330**

QUE le Conseil autorise l'ajout d'un montant de 200 \$ plus taxes au paiement de la facture initiale au montant de 1 250 \$ plus taxes à l'Entrepreneur Peintre Jean-Philippe Genois;



ET QUE les fonds proviennent des activités d'investissement / Chapelle à inscrire au poste budgétaire 03 31010 522.

3.6 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 382-20 décrétant une dépense de 600 000 dollars et un emprunt de 600 000 dollars pour financer le programme d'aide en matière d'environnement (règlement 359-18) pour la mise aux normes des installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été accepté par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 10 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les sommes doivent être avancées aux personnes qui sont inscrites à ce programme;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire,

Par la résolution **21-10-331**

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise l'ouverture d'un emprunt temporaire avec la Caisse Desjardins d'un montant de 600 000 dollars le temps que l'ensemble des travaux soient finalisés et que la Ville puisse procéder à un emprunt permanent avec le ministère des Finances.

3.7 VIREMENTS DE CRÉDITS DU GRAND-LIVRE / OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'un montant insuffisant a été prévu dans les catégories suivantes;

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **21-10-332**

DE procéder aux virements de crédits suivants et par la même occasion, d'augmenter le montant de délégation de pouvoir à la trésorière pour les postes budgétaires ci-dessous :

Description	GL	DT	CT
Service Juridique	02 19000 412		15 000.00 \$
Activités du centenaire	02 70193 447		5 000.00 \$
salaires administration	02 13000 141	36 000.00 \$	
salaires régulier voirie	02 32000 141	9 500.00 \$	
salaires régulier - insp. Bâtiment	02 61000 141	9 500.00 \$	
saire régulier - piscine plage	02 70140 141	13 500.00 \$	
saire régulier - T.E.U.	02 41400 141		32 000.00 \$
surplus non affectés	59 132 0000		16 500.00 \$
Act. Investissement / chapelle	03 31010 521		37 500.00 \$
Ent. Des chemins et trottoirs pour PSREE	02 32000 521	37 500.00 \$	
Total des transferts		106 000.00 \$	106 000.00 \$

3.8 DEMANDES DE PERMIS / RÈGLEMENTS RELATIFS AU PIIA

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil municipal d'accorder ces permis :



- au propriétaire du **73, chemin de la Montagne** ayant soumis au CCU des plans pour une construction d'un bâtiment secondaire (garage), demande 2021-198;
- au propriétaire du **114, Vieux-Chemin** ayant soumis au CCU des plans pour une construction neuve, demande 2021-;
- au propriétaire du **488, chemin de la Source** ayant soumis au CCU des plans pour une démolition et construction neuve, demandes 2021-195 et 2021-196;
- au propriétaire du **905, chemin des Hêtres** ayant soumis au CCU des plans pour la construction d'un bâtiment secondaire (garage), demande 2021-185;
- au propriétaire du **1224, chemin Tour-du-Lac Nord** ayant soumis au CCU des plans pour une rénovation des fondations du bâtiment principal, demande 2021-;
- au propriétaire du **1400, chemin du Club-Nautique** ayant soumis au CCU des plans pour un agrandissement du bâtiment principal, demande 2021-194;
- au propriétaire du **1724, chemin Tour-du-Lac Nord** ayant soumis au CCU des plans pour un aménagement spa, demande 2021-;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

Par la résolution **21-10-333**

PUISQUE ces projets répondent à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Conseil municipal entérine les demandes de permis (demandes initiales) assujetties au règlement sur les PIIA No. 315-14 telles que présentées.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

Aucune question

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution No **21-10-334**

QUE la séance soit levée à 11H15.

YVES BÉDARD
MAIRE

Vincent Rolland
Directeur général et greffier par intérim